

Service santé au travail
Site Sarrail - RDC - Bâtiment A
Affaire suivie par :
Christelle BOURDENET
Tél : 03.81.65.49.01
Mél : ce.sante@ac-besancon.fr

Besançon, le 13 octobre 2023

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Cher confrère,

Les personnels enseignants, lorsqu'ils sont confrontés à une altération de leur état de santé, peuvent bénéficier, à titre exceptionnel, de **dispositifs spécifiques à l'éducation nationale**, à savoir soit un allègement de service, soit une affectation sur « un poste adapté », dispositifs destinés à récupérer notamment la capacité d'enseigner ou à préparer une réorientation professionnelle.

J'attire votre attention sur le fait que **l'allègement de service n'est pas pérenne** et qu'il ne relève pas d'une situation médicale stable, c'est-à-dire d'une maladie qui s'inscrit dans le temps et peu ou non évolutive.

Aussi, c'est dans ce cadre que votre patient(e) vient vous demander un résumé d'observation médicale, qui me sera exclusivement destiné et adressé, au Rectorat, avec la mention "confidentiel - secret médical".

Les antécédents médicaux, l'historique de la pathologie, **les éléments médicaux actualisés**, les incapacités ou les répercussions de l'état de santé de l'intéressé(e) sur sa vie professionnelle et/ou quotidienne sont des informations importantes, d'autant plus que les demandes d'allègement de service ne sont statuées que sur pièces et qu'elles ne font donc pas l'objet d'une consultation.

Après étude du dossier, je formule un avis destiné au service de gestion des personnels pour la mise en place de ces dispositifs à la rentrée scolaire de septembre prochain.

Je vous précise que cet avis apporte un éclairage à l'administration qui est **la seule décisionnaire** de l'attribution de ces dispositifs.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration et reste à votre disposition pour d'éventuels échanges.

Je vous prie d'agréer, cher confrère, l'expression de mes salutations confraternelles.

Docteur Mathilde VANDEL
Médecin du Travail

